

Les Amis gymnastes

Autor(en): **L..M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 50

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
 du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Étranger 25 c }

Les nouveaux abonnés au CONTEUR, pour l'année 1886, recevront ce journal gratuitement d'ici à la fin de l'année courante.
 — **Prix de l'abonnement d'un an : fr. 4.50.**
 — Cette valeur peut être envoyée en timbres-poste.

Les Amis gymnastes.

Nous avons assisté avec infiniment de plaisir, samedi dernier, à la présentation du drapeau offert par les dames et demoiselles de Lausanne aux *Amis gymnastes*. Notre théâtre rayonnait, ce soir-là, de gaieté et d'entrain ; partout des figures souriantes, des jeunes gens en fête, des parents, des amis, des invités, faisant retentir la salle de leurs applaudissements, ou circulant dans les couloirs, en échangeant au passage quelque mot amical, quelque bonne poignée de main. Aux loges d'avant-scène, se groupaient de jeunes demoiselles, dont le costume fort coquet, écharpe rouge sur corsage blanc, offrait un coup d'œil charmant. Aimables et souriantes, elles réalisaient ainsi le vœu exprimé par le poète qui leur avait dédié quelques strophes :

Mais, tout en exprimant notre reconnaissance,
 Nous voulons la prouver aussi.
 — Peut-être que nos jeux auront quelque plaisance,
 Si vous leur accordez votre aimable présence.
 Merci, gentes Dames, merci !

L'exécution du programme de la soirée a enchanté tout le monde. Les exercices ont réussi à merveille ; nos jeunes gymnastes se sont vraiment distingués par la souplesse, l'élégance et la précision. C'étaient des pyramides s'élevant sous toutes les formes, des chaînes gracieuses se transformant en corbeille, en croissant, se déroulant en capricieux méandres ; tout cela aux applaudissements d'une salle comble et aux accords de l'excellente *Musique de la Ville*, dont le concours, en pareille circonstance, ne fait jamais défaut.

Le ballet, la *Matelote anglaise*, frénétiquement applaudi et bissé, a été ce que nous attendions, plein de figures délicieuses et du meilleur goût, comme tout ce qui a été dirigé, en ce genre, par M. le professeur Gerber.

A la remise du drapeau, M. le syndic Cuénoud s'est fait l'organe des donatrices dans un discours excellent, plein de patriotisme et de sincère dévoue-

ment à la ville de Lausanne. Nous en reproduisons ce passage :

« Quand vous traverserez cette patrie suisse pour aller planter votre bannière dans l'un ou l'autre de ces grands concours de tous les gymnastes suisses, qu'elle soit portée avec une noble fierté. La bannière est la personnification même de la Société : les membres de celle-ci peuvent changer, elle peut être complètement renouvelée, mais elle a une histoire qui n'en persiste pas moins et s'inscrit en termes ineffaçables dans les plis de son drapeau. — L'histoire de votre Société n'est pas longue encore. Considérez comme un devoir, vous qui la commencez, de faire qu'elle soit toujours belle et grande. Faites que, lorsque vous aurez quittés les rangs actifs de la Société, vous puissiez toujours regarder avec orgueil ce drapeau, qui évoquera pour vous des souvenirs de jeunesse, de plaisir et de devoir.

C'est dans cet espoir, M. le Président, qu'au nom des demoiselles de Lausanne, je vous remets ce drapeau ; puisse-t-il devenir entre vos mains et celles de tous les membres de votre Société un emblème de courage physique et de courage moral ; puisse-t-il prendre une place honorable au milieu des nombreuses sociétés ici représentées, qui travaillent, chacune dans sa sphère d'activité, au bonheur du pays et de notre bonne ville de Lausanne. »

M. Blanchard, président des *Amis gymnastes*, a répondu au nom de cette société en termes pleins de chaleur, et attestant un zèle ardent pour la cause de la gymnastique. Il a exprimé d'une manière touchante la profonde reconnaissance de la Société envers les dames et demoiselles de Lausanne, pour le superbe drapeau, dont il a pris possession avec un joyeux enthousiasme :

« Nous pouvons vous assurer, chères donatrices, a-t-il dit, que tous travailleront à conquérir des lauriers, afin qu'un jour nous puissions vous dire combien a été grande l'émulation que ce digne drapeau a su donner aux vaillants champions des exercices corporels. — Nous prenons aujourd'hui l'engagement solennel que tous nos efforts tendront à mériter votre confiance et votre appui. Nous serons des gymnastes travailleurs, des amis du progrès, des camarades du devoir, unis par la sincère amitié. Nous jurons sur cet emblème patriotique que la discorde ne viendra jamais troubler l'harmonie qui règne dans nos rangs. Nous voulons être

forts, non seulement par les bras, mais par le cœur avant tout !..... Bannière désormais vénérée, je salue en toi l'une des plus belles vertus : la Concorde ! Je salue en toi la patrie, dont tu nous rappelleras les couleurs sacrées ! — Autour de ce noble symbole qui recevra le baptême fédéral à la fête de Bâle en 1886, nous viendrons tous nous abriter sous ses plis pour entourer notre belle devise : *Patrie, force, amitié, travail !* »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire quelques fragments du discours de M. l'avocat Paschoud, qui a offert aux *Amis gymnastes* une belle coupe de la part du *Corps de musique de la Ville*, qui se présentait comme marraine.

M. Paschoud a été bref ; mais ses paroles, à la fois sympathiques et pleines d'énergie, ont fait une vive impression. — En résumé, fête charmante et on ne peut mieux réussie.

L. M.

Le renouvellement des autorités communales préoccupait vivement nos populations depuis quelques semaines. Cela se comprend quand on songe un instant combien sont nombreux ceux pour qui la charge de conseiller communal ou de municipal est une douce charge.

Pour plusieurs, faire partie du Conseil, c'est quelque chose ; arriver à l'honneur d'être municipal, c'est mieux encore ; prendre place dans le fauteuil du syndic, c'est le suprême bonheur !

On comprend dès lors tout le mouvement qui se fait lorsque la période des 4 ans approche de sa fin, et la lutte qui s'établit nécessairement entre deux classes d'hommes : ceux qui sont en place et ceux qui en cherchent une. Aussi, pourquoi ces quatre ans passent-ils si vite, pourquoi viennent-ils ébranler la quiétude de tant d'âmes vouées à la chose publique ?...

C'est cruel, mais, hélas ! il en sera toujours ainsi ; à toi aujourd'hui, à moi demain. Il ne faut jamais oublier qu'au communal, et à cette époque de l'année surtout, les choses se passent un peu comme dans le ciel : C'est toujours en novembre que les étoiles filantes sont les plus nombreuses.

Oui, tout est passager dans ce monde. Les élus d'hier sont félicités ; on espère beaucoup des hommes nouveaux ; ils réformeront les abus, ils feront aller les affaires ; ils ramèneront la prospérité dans les villes et dans les campagnes.

C'est bien.

La première année on dit : « Ils ne vont pas mal ; il faut, du reste, leur donner le temps d'étudier la situation. »

La seconde année : « Nous attendions davantage. »

La troisième année, on chante le refrain de la *Fille Angot* : « C'était pas la peine, assurément, etc. »

La quatrième, on demande : « Qu'ont-ils fait ?... »

Et, comme variante, le refrain de Béranger :

Encore une étoile qui file,
Qui file, file et disparaît.

Le régime municipal.

Le régime municipal est fort ancien ; les Romains le trouvèrent déjà établi dans les Gaules, dont la contrée qui forme aujourd'hui le canton de Vaud faisait partie. Cette institution, affaiblie par les invasions successives des peuples barbares, disparut presque entièrement au temps de la féodalité, où les villes et les bourgs furent gouvernés par des seigneurs. Plus tard, et ensuite de divers privilèges successifs, ils redevinrent des communes ayant le droit d'élire des représentants pour certaines branches d'administration. Et dès que les villages eurent quelques biens à régir, quelques intérêts à soigner, ils se donnèrent, à l'imitation des villes et des bourgs, des gouverneurs nommés par l'assemblée des paysans.

Plusieurs villes et communautés avaient des intérêts communs, résultant soit de l'indivision de certains pâturages et bois, soit de ce qu'elles relevaient de la même juridiction ou de la même paroisse ou avaient en temps de guerre le même lieu fortifié pour refuge. De là des associations ou communes générales, désignées sous les noms de *Terres*, de *Paroisses*, de *Communautés paroissiales* ou de *Mandements*. Le régime municipal renaissait donc par là du chaos féodal. C'est ainsi qu'en 1347 le bourg d'Aigle possédait déjà en commun avec les villages d'Yverne, Leysin et Corbeyrier, des prés, des pâturages, des bâtiments, et formait avec eux une communauté paroissiale.

Sous le gouvernement de Berne, le régime municipal continua à s'accroître sur le modèle de la capitale. Plus tard, la révolution de 1798 y apporta des changements en réglant les rapports qui existaient entre les bourgeois et les habitants. Un conseil municipal nommé par les citoyens actifs était chargé de la police locale et de ce que la loi lui conférait dans l'administration générale de la commune. D'un autre côté, les biens des bourgeois furent déclarés propriété particulière des bourgeois et gérés par une délégation de ceux-ci appelée *Régie*.

Enfin, la loi du 18 juin 1803 réunit dans les mains d'une seule et même autorité la police municipale et l'administration des biens de la commune. Et les diverses constitutions qui nous ont régi dès lors apportèrent successivement des modifications qui ont amené le régime municipal à l'organisation sous laquelle il fonctionne aujourd'hui.

Notes tirées des annales de la ville d'Yverdon.

1564. — 1^{er} septembre. Appréhension de la peste. On ne devra laisser sortir les chiens que le mercredi, autrement ils seront abattus. Jean Perusset tuera les chiens.

1599. — 2 mars. On fera une cloison dans la salle de l'école pour séparer les élèves qui apprennent le latin des autres écoliers.

— 22 décembre. L'Hospitalier fera porter le jour de Noël un pot de vin à tous les pauvres de la ville qui n'ont pas de vignes.